## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

DEPARTEMENT <u>Séance du 22 avril 2025</u>

BOUCHES DU RHONE L'an deux mille vingt cinq et le vingt deux avril à vingt heures, le conseil municipal de

cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GESLIN Laurent, maire.

Nombre de membres

afférents au

conseil municipal:

En exercice: 15

Lift exorcise . 13

Qui ont pris part

à la délibération : 9

Date de la convocation : 14 avril 2025

Date d'affichage :

Présents: Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur

DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.

Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN

Arnaud.

Absents excusés: Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY

.

Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Objet de la délibération : Approbation du budget primitif 2025

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-16 en date du 25 mars 2025.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le budget primitif 2025 de la commune avec reprise des reports, qui se présenterait comme suit :

- section de fonctionnement Dépenses : 1 033 681,74 €

Recettes : 726 493,74 €

Excédent 2024 reporté : 307 188,00 €

**Total section fonctionnement:** 1 033 681,74 €

- section d'investissement Dépenses : 531 251,86 €

Crédits reportés : 8 203,84 €

Total : 539 455,70 €

Recettes: 510 845.79 €

Crédits reportés : Néant

Total : 510 845,79 €

Excédent 2024 reporté : 28 609,91 €

Total section investissement : 539 455,70 €

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE le budget primitif 2025 de la commune comme décrit ci-dessus.

Vote: - Pour – 9 voix

Contre – 9 voix

- Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au reg's re des délibérations

Le Maire, Laurent GESLA

Ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20250422-2025-24-BF Date de réception préfecture : 29/04/2025

2025 24